

La fonction d'audit dans le système des Nations Unies

Chapitre II, section I (par. 75 à 82)

Remplacer le texte existant par ce qui suit:

I. Ressources d'audit

75. L'audit interne dans les organismes des Nations Unies est une activité de base/réglementaire financée soit sur le budget ordinaire (48 %) soit par une combinaison de ressources ordinaires et extrabudgétaires (48 %). L'activité d'audit interne n'est financée intégralement par des ressources extrabudgétaires qu'au HCR.

76. Les solutions possibles pour affecter du personnel à une activité d'audit sont les suivantes: a) une équipe d'audit spécialisée créée en interne; b) une solution mixte associant équipe interne et prestataire externe («co-sourcing»); et c) l'externalisation de l'activité. La première formule est généralement appliquée par de grandes organisations ayant d'importantes opérations. Le «co-sourcing», à savoir le recours à un prestataire externe pour apporter à l'équipe d'audit de l'organisation des compétences complémentaires, est de plus en plus employé dans les secteurs privé et public. Dans le système des Nations Unies, cette solution est couramment appliquée dans 86 % des organisations. Elle permet une plus grande souplesse pour adapter les effectifs aux besoins.

77. En dehors de la règle concernant la communication du plan d'audit et des besoins de ressources à la direction et aux organes délibérants/directeurs, il n'y a pas de norme de l'Institut des auditeurs internes relative à la taille de l'activité d'audit. En général, le niveau des ressources allouées à l'audit interne dépend du volume des opérations de l'organisation, du degré de décentralisation, du niveau et de la complexité des risques auxquels l'organisation est confrontée et qu'elle est disposée à accepter et des responsabilités conférées à l'audit interne, notamment par rapport aux autres fonctions de contrôle. D'autres facteurs concernent le niveau et les compétences des auditeurs et la structure de la fonction d'audit⁴³.

78. Chaque audit doit tenir compte, entre autres, de l'appréciation des risques, de la complexité et de l'historique de la fraude, des erreurs ou des problèmes d'établissement des comptes. Cependant, en l'absence d'une formule convenue, le rapport du CCI sur les lacunes des mécanismes de contrôle a défini des conditions minimales à satisfaire pour créer une unité de contrôle interne dans les organismes des Nations Unies, qui sont applicables à l'audit interne le cas échéant. Ainsi, une organisation devrait gérer des ressources d'au moins 250 millions de dollars des États-Unis par exercice biennal pour que

⁴³ R. Hirth, «FAQs about integral audit and new regulatory requirements», *The CPA Journal* (mai 2005), en ligne à www.nysscpa.org/cpajournal/2005/505/perspectives/p12.htm.

la création d'une unité de contrôle interne soit justifiée. Dans le cas des organisations qui gèrent des ressources inférieures à 250 millions de dollars, l'existence d'une unité n'est pas justifiée et les fonctions devraient être déléguées à un autre organisme des Nations Unies ayant les moyens de les assumer. Pour l'audit interne, il était proposé une tranche de ressources par vérificateur de l'ordre de 60 à 110 millions de dollars par an, en fonction des responsabilités des organisations au siège et sur le terrain⁴⁴.

79. Depuis 2006, les ressources allouées à l'audit ont été accrues dans de nombreuses organisations; dans certaines, comme la FAO, le HCR, l'OMS, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la hausse a été significative. Par contre, les ressources d'audit ont diminué au cours des cinq dernières années à l'OACI et à l'ONUDI. Actuellement, le nombre d'administrateurs à plein temps pour l'audit interne, par organisation, va de 1 à l'OACI, l'OMPI et l'UPU à 150 à l'ONU.

80. De nombreux responsables de l'audit interne ont indiqué aux Inspecteurs être généralement satisfaits du niveau de ressources disponibles pour exercer l'activité d'audit; 40 % ont toutefois indiqué que la question des ressources constituait actuellement un problème important pour la fonction d'audit interne (OACI, OIT, OMI, OMM, OMPI, ONUDI, UNRWA et UPU). Actuellement, deux organisations seulement ont déclaré qu'elles appliquaient la formule précitée du CCI (FNUAP et OMM⁴⁵). Les Inspecteurs ont noté que l'application de celle-ci devrait conduire l'OMI, l'OMM et l'UPU à déléguer l'activité d'audit à une autre organisation, tandis que neuf organisations (45 %) se trouvent sous la fourchette quant au nombre d'auditeurs, comme le montre le tableau ci-dessous. Dans l'un et l'autre cas, l'activité d'audit est trop faible et, de l'avis des Inspecteurs, devrait être renforcée.

Tableau 1

Budget et dotation en personnel de l'activité d'audit

Organisation	Budget 2009 (millions de dollars É.-U.)		Nombre d'administrateurs dans les services d'audit interne selon la formule du CCI ³ (fourchette)		Nombre d'administrateurs dans les services d'audit interne ^h	Remarques
	Budget total: BO + FxB ^a	Budget de l'Audit interne				
FAO	1 271,7	3,7	12	21	16	Dans la fourchette
AIEA	582,6	1	5	10	5	Dans la fourchette
OACI ^b	325,9	0,8	3	5	1	Sous la fourchette
OIT	582,9	1,3	5	10	5	Dans la fourchette
OMI	81,9	0,4	1	1	2	Plus que la norme
UIT	136,6	0,6	1	2	3	Plus que la norme
ONU ^c	10 698,4	32,1	97	178	150	Dans la fourchette
PNUD	5 143,9	8,4	47	86	37	Sous la fourchette
UNESCO	609	2	6	10	9	Dans la fourchette

⁴⁴ JIU/REP/2006/2, annexe I, sect. B et annexe VIII.

⁴⁵ L'OMM a indiqué au CCI que lors de la soixante-deuxième session (juin 2010), le Conseil exécutif avait recommandé que le Comité de vérification des comptes examine à sa réunion suivante «les fonctions essentielles que doit exercer le Bureau du contrôle interne et fasse des recommandations quant aux niveaux de ressources, sur la base de ces fonctions essentielles, tout en tenant compte des priorités de l'OMM» (document n° 1059, par. 7.2.37). Cette recommandation a été inscrite comme action à entreprendre à l'ordre du jour de la quinzième réunion du Comité de vérification des comptes de l'OMM (octobre 2010).

Organisation	Budget 2009 (millions de dollars É.-U.)		Nombre d'administrateurs dans les services d'audit interne selon la formule du CCI* (fourchette)		Nombre d'administrateurs dans les services d'audit interne ^h	Remarques
	Budget total: BO + FxB ^a	Budget de l'Audit interne				
FNUAP	783	2	7	13	20	Plus que la norme
HCR	1 749,4	3,5	16	29	18	Dans la fourchette
UNICEF ^d	3 459,4	5,9	31	58	28	Sous la fourchette
ONUDI ^e	240,2	1	2	4	2	Sous la fourchette
UNRWA	940,5	2	9	16	4	Sous la fourchette
UNOPS ^f	1 390	1,6	13	23	5	Sous la fourchette
UPU	40,1	0,2	0	1	0	Dans la fourchette
PAM	3 507,8	3,1	32	58	16	Sous la fourchette
OMS ^g	1 788,7	3,5	16	30	12	Sous la fourchette
OMPI	314,9	0,4	3	5	1	Sous la fourchette
OMM	86,8	0,6	1	1	3	Plus que la norme

Notes:

^a Source (sauf pour le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et l'UNOPS): Note du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (A/65/187), tableau 1 (Budgets ordinaires approuvés (1996-2011)) et tableau 2 (Ressources extrabudgétaires, sans les contributions en nature) du rapport statistique du CCS établi en 2010.

^b Pour l'OACI, le «budget de l'audit interne» vise l'audit interne, l'évaluation et l'investigation.

^c À l'ONU, le «budget total» inclut le budget du DOMP du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (7 310 millions de dollars É.-U.), cf. A/64/643.

^d Pour l'UNICEF, le «budget de l'audit interne» et les «administrateurs» incluent l'audit interne et l'investigation.

^e Pour l'ONUDI, les colonnes «budget de l'audit interne» et «nombre d'administrateurs dans les services d'audit interne» couvrent l'audit et l'investigation.

^f Source pour le «budget total» de l'UNOPS: Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2008/13).

^g Pour l'OMS, le «budget de l'audit interne» inclut tous les services de contrôle interne – audit, évaluation et investigation – et le «budget total» vise tout le champ de ses activités, y compris l'appui à certains partenariats accueillis par l'OMS.

^h Sur la base des réponses à l'enquête.

* Formule du CCI: plus de 250 millions de dollars É.-U. par exercice biennal (125 millions de dollars É.-U. par an) par organisation et 60 millions à 110 millions de dollars É.-U. par an par auditeur.

81. À cet égard, les Inspecteurs considèrent que lorsque le volume d'opérations d'une organisation peut justifier un accroissement du nombre d'administrateurs dans les services d'audit ou même lorsqu'il y a lieu de déléguer l'activité, c'est au responsable de l'audit/du contrôle interne de mettre en place le dossier nécessaire à cette fin, avec l'aide du comité d'audit/de contrôle, selon le cas. L'administration, à son tour, doit comprendre les risques clefs auxquels l'organisation est exposée et collaborer avec l'auditeur interne pour déterminer le meilleur moyen de les atténuer y compris, si nécessaire, par une augmentation des ressources d'audit. Le résultat de cette analyse, les différentes options et les incidences budgétaires devraient être soumis pour décision aux organes délibérants/directeurs compétents, étant entendu que le renforcement de l'audit n'a pas seulement un aspect budgétaire, mais qu'il met aussi en cause les aptitudes et l'utilisation de méthodes efficaces d'audit et de gestion des risques.

Recommandation 7

Dans un souci d'efficacité, les organes délibérants/directeurs des organisations concernées devraient charger les chefs de secrétariat d'examiner la dotation en personnel des services d'audit et le budget établi par le responsable de l'audit/du contrôle interne, en tenant compte des vues du comité d'audit/de contrôle, le cas échéant, et suggérer aux chefs de secrétariat la conduite à suivre pour que la fonction d'audit bénéficie de ressources suffisantes pour mettre en œuvre le plan d'audit.